



► Compte rendu des travaux

5C

Conférence internationale du Travail – 110^e session, 2022

Date: 30 juin 2022

Séance plénière

Résultats des travaux de la Commission normative:
Apprentissages

Table des matières

| | Page |
|--|-------------|
| Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission normative: | |
| Apprentissages | 3 |
| Résolution et conclusions | 16 |

Samedi 11 juin 2022, 10 h 15

Président: M. Moroni

Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission normative: Apprentissages

Le Président

(original espagnol)

Je vous souhaite à tous la bienvenue à cette douzième séance plénière de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail.

Ce matin, nous examinerons et adopterons les résultats des travaux de la Commission normative sur les apprentissages, à savoir le projet de résolution et les conclusions de la commission dont les textes figurent dans le *Compte rendu des travaux*, n° 5A. Le résumé des débats fait l'objet du *Compte rendu des travaux*, n° 5B.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux membres du bureau de la commission, M. Claudino de Oliveira (Portugal), président, M. Barklamb (Australie), vice-président employeur, M^{me} Brown (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), vice-présidente travailleuse, ainsi qu'à son rapporteur, M. Muhyiddin (Indonésie).

Je donne la parole au rapporteur, M. Muhyiddin, afin qu'il nous présente un résumé des travaux de la commission. Les membres du bureau prendront ensuite la parole.

M. Muhyiddin

Rapporteur de la Commission normative: Apprentissages

(original anglais)

C'est pour moi un honneur de vous rendre compte aujourd'hui des travaux de la Commission normative sur les apprentissages. La commission a conclu ses délibérations au terme de 23 séances. Elle s'est appuyée à cet effet sur les conclusions établies par le Bureau en vue de cette 110^e session de la Conférence, qui figuraient dans son rapport intitulé *Un cadre pour des apprentissages de qualité*. Sous la direction efficace du président et grâce aux grandes compétences techniques que possédaient les délégués sur le sujet, la commission a tenu une discussion approfondie et étayée par des informations fiables, dans une ambiance animée et cordiale. Même lorsque des points de désaccord sont apparus, le débat est resté constructif, et les membres de la commission ont démontré qu'ils étaient déterminés et attachés à parvenir à un consensus sur les 331 amendements soumis.

L'objectif de départ des travaux de la commission était de mener une réflexion sur deux questions principales: la promotion des apprentissages et leur réglementation. Nous estimons que les conclusions proposées qui vous sont présentées aujourd'hui ont rempli cet objectif en ce qu'elles contribueront à l'expansion et à l'amélioration des systèmes d'apprentissage, visent clairement à les rendre plus attractifs et fournissent des orientations précises sur les droits, les prestations et la protection à accorder aux apprentis. En effet, ces conclusions équilibrées fixent des ambitions claires concernant la poursuite du développement de l'apprentissage en tant que modalité spécifique de formation et de travail et tiennent compte de la diversité des approches en la matière qui existent actuellement à travers le monde. Les conclusions soulignent également l'importance des normes internationales du travail en vigueur et la

manière dont le dialogue social facilitera chaque étape de la mise en œuvre de systèmes d'apprentissage de qualité.

Permettez-moi de mentionner ici quelques aspects notables des conclusions qui vous sont présentées aujourd'hui. La commission normative est convenue que le futur instrument prendrait la forme d'une recommandation. Elle a reconnu que la promotion et le développement d'apprentissages de qualité apporteront des réponses aux difficultés actuelles, offriront des possibilités de se former tout au long de la vie, amélioreront la productivité et la résilience et répondront aux besoins actuels et futurs des apprentis, des employeurs et du marché du travail. La commission a conclu qu'un cadre efficace pour des apprentissages de qualité devrait permettre aux apprentis de jouir des principes et droits fondamentaux au travail, de recevoir une rémunération ou une autre forme d'indemnité financière adéquates et de bénéficier de la sécurité sociale, de congés et d'autres droits. La commission est également convenue de la nécessité de renforcer les systèmes nationaux d'apprentissage par une série de mesures ciblées afin que ceux-ci puissent contribuer à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, entre autres objectifs. Elle a en outre estimé que les stages différaient sensiblement des apprentissages et qu'ils ne relevaient pas du champ d'application des conclusions. Toutefois, certains membres de la commission soucieux de la qualité des stages ont insisté pour que la question soit soumise au Groupe de sélection tripartite du Conseil d'administration afin qu'il examine les mesures à prendre à ce sujet.

Je voudrais remercier sincèrement le président de la commission, qui a veillé au maintien d'un climat constructif et cordial tout au long des séances. J'ai été très impressionné par sa capacité à rester concentré sur la tâche à accomplir et à nous guider, avec bonne humeur, vers un consensus. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance personnelle aux deux vice-présidents, aux porte-parole des groupes régionaux et aux autres délégués gouvernementaux, dont la collaboration et l'esprit de compromis ont permis à la commission de parvenir aux conclusions qui vous sont présentées aujourd'hui. Enfin, je tiens à remercier les membres du secrétariat pour tous les efforts qu'ils ont déployés à l'appui des travaux de la commission.

Nous savons que les apprentissages ont fait la preuve de leur capacité à faciliter les transitions des apprenants vers le marché du travail et au sein de celui-ci. Pour dire les choses simplement, les apprentissages sont efficaces. Pourtant, de nombreux pays n'en exploitent pas pleinement le potentiel. La discussion tenue ces deux dernières semaines constitue selon moi une avancée majeure. Elle a abouti à un document qui reflète les points de vue et les connaissances que nous avons échangés sur les apprentissages, ainsi que notre aspiration à mettre en œuvre des systèmes d'apprentissage de qualité. J'attends avec intérêt la discussion de l'année prochaine, dans le cadre de laquelle sera établie la version finale du projet de recommandation qui sera soumis à la Conférence pour adoption. En attendant, la version actuelle du document donne déjà à l'Organisation, au Bureau et à chacun d'entre nous des pistes pour renforcer les systèmes nationaux d'apprentissage et améliorer la protection des apprentis. Sur ces mots, je sou mets les conclusions de la commission normative à la Conférence pour adoption.

M. Barklamb**Vice-président employeur de la Commission normative: Apprentissages
(original anglais)**

Notre commission était chargée de contribuer à ce que les systèmes d'apprentissages de qualité favorisent l'emploi, le développement des compétences et l'employabilité pour le plus grand nombre possible de jeunes, de familles, d'adultes et de collectivités et dans autant de pays que possible. En faisant œuvre commune, nous avons accompli des progrès significatifs dans la réalisation de cette tâche importante et opportune.

Notre groupe avait clairement fait savoir qu'il comptait que la conduite de nos travaux serait constructive, rationnelle et pragmatique, et que le fruit de ces travaux, à savoir la recommandation, présenterait les mêmes qualités. J'ai le plaisir de pouvoir dire qu'au vu de la norme qui prend forme à l'issue de la première discussion, nous avons de bonnes raisons d'être satisfaits. L'OIT pourra bientôt accompagner davantage d'États Membres dans la mise en place de systèmes d'apprentissages de qualité. Le groupe des employeurs souhaite souligner plusieurs éléments positifs importants.

Premièrement, les membres de la commission sont tombés d'accord sur le fait que l'instrument devrait prendre la forme d'une recommandation. Cet instrument doit permettre d'améliorer la qualité des apprentissages dans un large éventail de pays. Il doit pouvoir être mis en œuvre, produire des effets concrets et résister à l'épreuve du temps dans un monde du travail qui évolue rapidement. Nous nous employons à faire en sorte qu'il satisfasse à ces critères. Notre texte propose une approche souple ayant vocation à aider les gouvernements, les employeurs et les partenaires sociaux à instaurer, réglementer et promouvoir des systèmes d'apprentissages accessibles, fondés sur les besoins et suffisamment dotés en ressources dans les contextes très divers décrits ces deux dernières semaines.

Deuxièmement, nous saluons la tonalité positive des conclusions. Celles-ci reconnaissent en effet que les apprentis font partie intégrante de l'économie formelle et qu'ils sont capables de progresser et d'acquérir des compétences, et que les apprentissages sont un outil centré sur l'humain permettant aux États Membres d'assurer la transition vers la formalité et qu'ils peuvent contribuer à la sécurité dans le monde du travail.

Troisièmement, nous notons avec satisfaction que l'idée de partenariat public-privé, qui est au cœur de tout système d'apprentissages de qualité, est reflétée dans le texte.

Au moment de parachever la recommandation l'année prochaine, il faudra accorder davantage d'attention aux moyens mis en œuvre par les États Membres pour inciter les entreprises - notamment les plus petites d'entre elles, qui constituent la grande majorité des employeurs dans le monde - à engager des apprentis. La mise en place de cadres nationaux d'apprentissages favorables, à laquelle contribuera l'adoption de l'instrument final, sera certainement utile à cet égard.

La recommandation devrait aussi promouvoir une culture d'apprentissage, de développement des compétences et d'actualisation de celles-ci en continu. Elle devrait également s'attaquer aux préjugés toujours associés à l'apprentissage dans certains pays, où de nombreux jeunes hésitent à entrer en apprentissage et où les parents ou les représentants légaux sont parfois réticents à soutenir la démarche parce que ce système n'est pas bien valorisé ou considéré. Il nous reste encore beaucoup à faire pour améliorer la réputation de cette alliance pourtant extrêmement fructueuse entre travail et développement des compétences et en changer la perception.

Enfin, nous souhaitons souligner le bien-fondé de notre décision de recentrer nos travaux sur les apprentissages. La norme que nous établirons dans sa forme définitive l'année prochaine n'en sera que plus claire et plus efficace.

Je tiens à remercier le groupe des employeurs pour sa participation active et son soutien indéfectible. Je tiens également à remercier l'Organisation internationale des employeurs et le Bureau des activités pour les employeurs pour l'aide très précieuse qu'ils m'ont apportée.

Le groupe des employeurs souhaite aussi exprimer sa gratitude au secrétariat et aux experts pour le travail accompli en amont et pour leur appui tout au long de la discussion.

Je tiens en outre, au nom de mon groupe et en mon nom propre, à remercier Amanda Brown et son groupe. Tous nos débats se sont déroulés dans un bel esprit de respect mutuel. Nous nous sommes acquittés comme il se doit et de manière constructive de nos responsabilités envers les apprentis et envers les communautés que nous représentons, et nous l'avons fait ensemble.

Toute ma reconnaissance va aux représentants gouvernementaux du monde entier. Je fréquente l'OIT depuis un certain temps déjà, et j'ai trouvé particulièrement intéressant de travailler cette année avec un groupe gouvernemental si solide et constructif. Tous les intervenants ont contribué à améliorer le texte.

Je tiens enfin à remercier tout spécialement notre président, Luis Claudino de Oliveira, membre gouvernemental du Portugal, qui a rempli son rôle de manière très efficace, avec une cordialité et un sens de l'humour qui ont été très appréciés et ont largement contribué aux résultats obtenus à ce jour.

Nous n'avons parcouru que la moitié du chemin, mais ce que nous avons accompli est très encourageant. Après cette première discussion, notre champ d'action est clairement délimité et nous connaissons précisément notre objectif. Nous sommes sur la bonne voie pour mieux accompagner, dans la seconde moitié du XXI^e siècle et au-delà, les jeunes qui pourront bénéficier des apprentissages et tous ceux, de plus en plus nombreux et dans un nombre croissant de pays et de communautés, qui pourront profiter de cette modalité de travail très avantageuse.

L'année prochaine, nous devons à nouveau préserver un juste équilibre entre, d'une part, la nécessité d'assurer la protection nécessaire et le maintien de l'intégrité du système et, d'autre part, la nécessité de présenter les apprentissages sous un jour suffisamment positif pour susciter des vocations. Nous devons rester précis, positifs, réalistes et pragmatiques.

Nous nous réjouissons à la perspective de retrouver tous les membres de la commission l'année prochaine pour aller au bout de l'engagement que nous avons pris d'œuvrer à la mise en place de systèmes d'apprentissages de qualité, caractérisés par l'intégrité, l'efficacité et l'authenticité, et qui répondent au mieux aux attentes de tous les acteurs concernés.

Nous sommes fiers de soumettre le fruit de nos travaux à la Conférence.

M^{me} Brown

Vice-présidente travailleuse de la Commission normative: Apprentissages (original anglais)

Nous avons beaucoup avancé lors de la première partie de notre discussion – qui doit se tenir sur deux ans – et je suis très heureuse que nous soyons en mesure de présenter des conclusions qui dessinent les contours d'un instrument international portant sur des apprentissages de qualité.

Nos travaux ont consisté à définir les attentes internationales concernant l'action à engager au niveau national. Les conclusions proposées prévoient à la fois un cadre réglementaire et un cadre promotionnel. Elles définissent les attentes concernant les avantages et la protection dont devraient bénéficier les apprentis, ainsi qu'un mécanisme destiné à faire en sorte que ces derniers connaissent leurs droits. Elles contiennent des dispositions pour une offre éducative solide débouchant sur des certificats reconnus transférables, propres à ouvrir l'accès à l'emploi ou à favoriser la poursuite des études.

Nous avons abordé cette discussion en étant conscients que le panorama de la formation en milieu de travail varie sensiblement selon les pays et les secteurs. Les modalités proposées ne sont pas toutes de même qualité, et les traditions diffèrent. Dans certains cas, un apprentissage est un premier pas vers un emploi qualifié après la fin d'un cursus scolaire. Dans d'autres, c'est l'option de prédilection pour acquérir des compétences de haut niveau après de longues études. Dans d'autres encore, c'est l'espoir de sortir de la précarité et de l'informalité.

Nous nous sommes engagés dans la discussion en ayant à l'esprit les besoins des jeunes et des moins jeunes, des personnes qui veulent actualiser et améliorer leurs compétences, de celles qui n'ont pas eu accès à d'autres parcours leur permettant de développer leur potentiel, et de celles qui voient depuis longtemps l'apprentissage comme un tremplin vers la carrière de leur choix. Notre engagement en faveur des principes fondamentaux et des droits au travail nous a guidés tout au long des débats, et nous étions conscients que des apprentissages de qualité peuvent mener au travail décent. Nous n'avons pas perdu de vue non plus l'importance que revêtent un apprentissage effectif tout au long de la vie et une éducation publique de qualité. Les apprentis doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement et d'une formation spécialisés dispensés par des professionnels qualifiés, et nous savons l'intérêt que présente de ce point de vue l'instauration d'un système solide de formation et d'enseignement techniques et professionnels.

Les conclusions de la commission reflètent la nécessité de faire en sorte que les apprentissages soient dûment réglementés, durables, exempts de discrimination et d'exploitation, qu'ils bénéficient d'un financement suffisant et qu'ils offrent une protection propre à garantir la dignité des personnes qui cherchent à entrer sur le marché de l'emploi.

Il était essentiel pour le groupe des travailleurs que les conclusions décrivent les mesures que les gouvernements doivent prendre pour éliminer les obstacles et ouvrir des perspectives. Au cours des débats, nous avons pris acte des effets de la discrimination de classe, qui peut empêcher d'emprunter les voies menant au développement personnel et professionnel. De même, nous avons pris note des effets délétères des stéréotypes de genre, qui sont parfois tellement profondément ancrés qu'ils privent les femmes d'accès aux apprentissages, sans même que celles-ci ne se rendent toujours compte qu'elles en sont exclues. Nos conclusions appellent les Membres de l'OIT à promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion sociale dans les apprentissages, y compris en matière d'accès. Elles exhortent à accorder une attention spéciale au sort et aux besoins des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité ou appartenant à des groupes défavorisés. Elles soulignent que des apprentissages de qualité peuvent aider à quitter un emploi précaire pour un emploi sûr et décent, et à passer d'un emploi ou une formation dans l'économie informelle à un emploi ou une formation dans l'économie formelle.

Bien entendu, les rémunérations peu élevées et le faible niveau de protection constituent également un frein. Qui tenterait, ou prendrait le risque, de se lancer dans un apprentissage sans avoir l'assurance de percevoir une rémunération équitable et d'avoir des conditions de travail décentes? Faute d'une telle garantie, seules les personnes pouvant se le permettre financièrement auraient accès à des possibilités d'apprentissage. Le fait que notre commission

ait acté que les apprentis doivent recevoir une rémunération adéquate ou une autre forme d'indemnité financière constitue déjà une avancée considérable. S'ajoutent en outre une protection contre les longues heures de travail ainsi que le droit à des congés, à des congés de maladie, au congé de maternité et à des congés pour raisons familiales. En affirmant clairement que les apprentis doivent pouvoir jouir de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, on peut espérer que plus jamais aucun d'entre eux ne se verra opposer le fait qu'il est exclu du champ d'application des conventions collectives ou n'a pas le droit de se faire représenter par un syndicat.

Comme on pouvait s'y attendre au sein de cette institution, nous nous sommes accordés à dire que les partenaires sociaux doivent participer pleinement à la mise en place de systèmes pour des apprentissages de qualité. Les syndicats et les organisations d'employeurs ont non seulement l'expertise nécessaire, mais aussi un intérêt manifeste à investir dans la formation des travailleurs et le développement de nouvelles compétences. Nous sommes confrontés à des transformations rapides dans le monde du travail. La numérisation, l'évolution démographique et le besoin urgent d'une transition juste vers une économie à zéro émission de carbone supposent que nous réfléchissions aux compétences dont nous aurons besoin demain pour atteindre le plein emploi productif et librement choisi. Nos conclusions montrent qu'il est fondamental que les organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs soient associées à ce processus, et qu'elles soient invitées à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes d'apprentissages.

L'instrument dont les conclusions de cette année ont jeté les fondations prévoira aussi un cadre réglementaire, des mesures de renforcement des capacités et l'instauration d'un environnement qui soit favorable aux apprentissages et en fasse la promotion. Il permettra de faire mieux connaître les apprentissages, en mettant l'accent sur le droit à une rémunération adéquate et à des conditions équitables ainsi que sur les avantages d'une formation de qualité en milieu de travail et hors milieu de travail, qui font des apprentissages une solution particulièrement séduisante.

Lorsque cette commission a entamé ses travaux, nous imaginions élargir la discussion à la sphère des stages, qui peut comprendre, outre les stages eux-mêmes, différents types d'expériences professionnelles de plus ou moins longue durée non assorties de la formation structurée propre aux apprentissages. Après en avoir débattu, la commission a décidé que ces types de formations en situation de travail devaient faire l'objet d'une attention spéciale et d'un examen séparé. Le groupe des travailleurs estime que cette question doit être examinée sans tarder.

Il me faut remercier Scott Barklamb, mon homologue du groupe des employeurs, pour le travail dévoué qui nous a permis d'aboutir à des conclusions de bonne tenue. Je voudrais également remercier les représentants des gouvernements de s'être autant investis au cours des deux semaines de débats. Nous avons beaucoup apprécié et saluons le travail exceptionnel du secrétariat. C'est grâce au travail approfondi qu'il a réalisé en amont que nous avons pu nous accorder sur ces conclusions. Il me faut aussi bien sûr exprimer ma reconnaissance aux interprètes et à tous les autres membres du personnel qui ont travaillé sans relâche pour nous, en particulier les gardes et les huissiers et l'équipe des services de restauration, sans qui nous n'aurions pas été en mesure de nous réunir et d'avoir des débats fructueux. Je tiens tout particulièrement à saluer notre président pour la compétence, la patience et la bienveillance dont il a fait preuve, ce qui nous a permis de rester constructifs en toutes circonstances, même lorsque nos débats ont été difficiles. Et surtout, je remercie mes camarades du groupe des travailleurs – dont les membres du Comité de rédaction, qui ont encore moins compté leur temps – pour leur soutien inconditionnel et leurs conseils tout au long de nos discussions. Mes

remerciements vont également à l'équipe du secrétariat du groupe des travailleurs pour son implication, son ardeur à la tâche et son esprit de collégialité et d'amitié hors normes.

Les travaux de ces deux dernières semaines nous ont permis d'élaborer une bonne base de travail qui nous aidera à élaborer une norme solide l'an prochain, lorsque nous reprendrons nos travaux. Nous nous réjouissons à la perspective d'établir, dans le cadre de nos discussions tripartites approfondies, un instrument qui aura pour effet de transformer l'offre d'apprentissages.

M. Claudino de Oliveira

Président de la Commission normative: Apprentissages (original anglais)

Après ces deux semaines de travail intense, je me félicite de nous voir tous en si bonne forme et l'air radieux. Cela a été pour moi un réel honneur et un privilège de présider la Commission normative sur les apprentissages pour sa première discussion. De prime abord, les apprentissages peuvent être perçus comme un thème facile à examiner dans le cadre du dialogue social. Chacun sait qu'ils donnent de bons résultats, chacun peut faire valoir l'expérience qu'il en a au niveau national, et il est unanimement reconnu qu'il est important de les développer. Ces éléments semblaient de bon augure pour notre discussion.

En effet, lorsque les travaux ont commencé, tout le monde s'accordait à dire que les apprentissages pouvaient avoir une réelle incidence sur la vie des personnes souhaitant intégrer le marché du travail ou évoluer professionnellement, ainsi que sur la capacité des entreprises de croître et de créer des emplois. Les négociations qui ont été menées dans le cadre de la commission n'ont jamais été un exercice purement intellectuel ou abstrait; dès le début, tous les membres de la commission étaient animés par une même volonté: élaborer un instrument concret se prêtant à une application concrète.

Nous avons toutefois constaté par la suite que la question des apprentissages pouvait donner lieu à d'intenses débats, tenant notamment à la diversité des systèmes nationaux d'apprentissages, qui sont plus encadrés dans certains pays que dans d'autres, et à des divergences de vues quant à l'applicabilité des normes internationales du travail aux apprentis, ainsi qu'à la difficulté, pour les gouvernements, d'encourager le développement des apprentissages lorsque les places d'apprentissage manquent. Dans le document soumis pour adoption, nous nous sommes efforcés de concilier ambition et souplesse, le but ultime étant que le futur instrument nous permette d'atteindre l'objectif auquel nous aspirons tous.

Nous nous sommes d'abord accordés sur la nature de l'instrument, qui prendra donc la forme d'une recommandation, ainsi que sur son champ d'application. À cet égard, la commission a décidé que la future recommandation ne traiterait pas des stages, car ceux-ci ne relevaient pas expressément de son mandat et qu'ils différaient sensiblement des apprentissages. Certains membres de la commission ont toutefois estimé que la question méritait d'être examinée plus avant. Bien que les stages n'aient finalement pas été mentionnés dans la résolution, j'ai la conviction que les membres de la commission qui avaient fait une proposition en ce sens sauront faire valoir leur position auprès du Conseil d'administration par d'autres moyens.

Je suis personnellement très heureux que le document auquel nos travaux ont abouti propose à la fois des pistes concrètes pour améliorer la qualité des apprentissages au sein des systèmes nationaux, notamment pour favoriser la transition vers la formalité, et des orientations détaillées sur les droits, les prestations et la protection dont devraient bénéficier les apprentis. Si la discussion de l'année prochaine se poursuit dans ce même esprit constructif,

axé sur la recherche du consensus, j'ai la certitude que l'instrument que nous adopterons contribuera à l'expansion et à la promotion des systèmes d'apprentissage ainsi qu'à une meilleure protection des apprentis.

Seule l'Organisation internationale du Travail, dont le mandat tripartite unique favorise un dialogue constructif et éclairé fondé sur le respect des vues de chacun, peut parvenir à un tel résultat. Le Secrétaire général avait invité chacun d'entre nous à écouter attentivement plutôt qu'à parler. Grâce à ce conseil avisé, nous avons réussi, en formant une équipe unique et représentative de toutes les régions du monde, à élaborer un document consensuel traduisant des visées communes que nous aurons tous à cœur de mettre en œuvre lorsqu'il aura été adopté. Les discussions des deux dernières semaines ont donné à voir le dialogue social dans ce qu'il a de meilleur. On ne pouvait espérer départ plus prometteur pour l'élaboration d'un document ambitieux, pratique et facile à mettre en œuvre.

Ces conclusions, fruit de deux semaines de travail, représentent un accomplissement remarquable. Elles n'auraient pas vu le jour si tous les délégués n'avaient pas eu à cœur de négocier et de trouver un terrain d'entente. À cet égard, je tiens à remercier chaleureusement les vice-présidents, ainsi que les porte-parole des groupes régionaux et les autres délégués, pour les efforts constants qu'ils ont déployés afin de parvenir à un consensus sur des questions parfois controversées. C'est grâce à leurs efforts que les travaux ont abouti à un document qui tient compte de tous les points de vue et, partant, est acceptable par tous.

Je souhaite également remercier le rapporteur, M. Muhyiddin, ainsi que les membres du comité de rédaction pour leur travail minutieux, qui les a parfois menés jusque tard dans la nuit. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux membres du secrétariat pour leur expertise, les longues heures de travail, et l'engagement sans faille dont ils ont fait preuve pour appuyer les travaux de la commission. Je voudrais en outre saluer tout particulièrement M. Vines et M. Reddy pour leur indéfectible soutien et leurs conseils avisés. Je tiens aussi à remercier les coordonnateurs, M^{me} Hoffman, M. Iriarte Quezada et M^{me} Pinoargote, pour l'aide qu'ils m'ont apportée tout au long de la session. Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui œuvrent en coulisses, notamment les interprètes, les personnes chargées de l'affichage et de la traduction des amendements et les techniciens, sans qui la commission n'aurait pas pu mener à bien ses travaux. Enfin, j'ai l'honneur de vous soumettre les conclusions de la commission pour adoption.

Le Président (original espagnol)

Je tiens à remercier le rapporteur et tous les membres du bureau de cette commission pour leur excellent rapport et leur remarquable travail.

Je déclare maintenant ouverts les débats sur les résultats des travaux de la Commission normative sur les apprentissages.

M. Fernández

Gouvernement (Chili), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(original espagnol)

Le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) remercie tous les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements pour la richesse de la discussion qu'ils ont tenue au sein de la commission normative en vue de l'élaboration d'un document d'orientation concernant un cadre pour des apprentissages de qualité.

Le cadre proposé pour des apprentissages de qualité montre que les membres de la commission reconnaissent l'importance de ces apprentissages pour l'avenir du travail et pour l'action menée en vue d'améliorer l'employabilité, de promouvoir le travail décent et d'augmenter la productivité.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance au président de la commission qui, grâce à son empathie et à l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux, a permis à la commission de progresser résolument vers les objectifs qu'elle s'était fixés. Nous félicitons également la vice-présidente travailleuse et le vice-président employeur, qui ont œuvré sans relâche à la recherche du consensus.

Par ailleurs, nous tenons à remercier le Bureau pour ses conseils toujours avisés et pour la clarté de ses explications, ce qui a grandement facilité nos échanges. Nous tenons aussi à saluer le travail accompli par les interprètes.

Enfin, nous nous réjouissons de la souplesse offerte par les conclusions, dont nous sommes convaincus qu'elles guideront utilement l'action des États Membres et en particulier du GRULAC.

M^{me} Karvar

Gouvernement (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres

Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine s'alignent sur la présente déclaration.

Nous remercions le président d'avoir dirigé les débats de la commission normative sur les apprentissages de manière efficace et efficiente tout au long des deux semaines qui viennent de s'écouler. Nous remercions les partenaires sociaux, en particulier les vice-présidents et tous les délégués gouvernementaux pour leurs contributions précieuses et engagées à la recherche d'un consensus. Nous remercions également le Bureau pour son précieux soutien et ses conseils.

Comme nous le savons tous, la structure tripartite unique de l'OIT, fondée sur le dialogue social, donne une voix égale aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements. Sur la base de cette pratique, nous sommes convenus de conclusions consensuelles qui permettront d'aboutir à une nouvelle recommandation sur les apprentissages de qualité. L'apprentissage joue un rôle central dans la lutte contre le chômage, en particulier le chômage des jeunes.

Nous sommes convaincus que les conclusions auxquelles nous sommes parvenus constituent une étape importante pour aboutir à une nouvelle recommandation, et vers la réalisation de cet objectif en réduisant l'inadéquation des compétences, en garantissant de

meilleures perspectives d'emploi par l'acquisition de compétences nécessaires dans la vie professionnelle, ainsi que de meilleures conditions de travail et d'éducation des apprentis.

Nous apprécions le fait que la recommandation envisagée se concentre entièrement sur l'apprentissage. Il est important de dédier cette recommandation à un groupe dont on a grandement besoin sur le marché du travail et qui est souvent exposé à des risques d'exploitation.

Nos discussions ont par ailleurs montré qu'il serait également intéressant et utile que l'OIT travaille sur la question des stagiaires dans un cadre différent. Un autre moment important de ces deux semaines a été la discussion sur la rémunération ou autre compensation financière des apprentis. L'UE et ses États membres tiennent à ce que les apprentis soient correctement rémunérés ou financièrement indemnisés. C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres se félicitent que nous ayons pu trouver un terrain d'entente.

Une fois adoptée, la recommandation sur les apprentissages de qualité stipulera que chaque apprenti doit donc recevoir des avantages monétaires. Mais les conclusions vont bien au-delà. Elles promeuvent l'égalité d'accès aux apprentissages, la protection sociale des apprentis et des conditions de travail sûres et saines. En outre, elles promeuvent les apprentissages en tant que parcours attractif de formation. Ces conclusions constitueront le socle d'une recommandation qui devrait être adoptée l'an prochain. La nouvelle recommandation guidera les Membres de l'OIT sur la manière de garantir des apprentissages de qualité, et sera adoptée par tous les mandats de l'Organisation. C'est un très grand succès.

L'Union européenne et ses États membres reconnaissent le rôle central de l'OIT dans le monde du travail, en particulier pour garantir des apprentissages de qualité et nous nous réjouissons de pouvoir adopter une nouvelle norme lors de la Conférence internationale du Travail de l'an prochain.

M. Kabir

Gouvernement (Bangladesh) (original anglais)

Le gouvernement du Bangladesh salue les efforts considérables que la commission a déployés pour élaborer un texte consensuel.

L'humanité se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, du fait des répercussions de la pandémie de COVID-19. Le monde du travail est en effet désormais confronté à des obstacles nouveaux, d'un autre ordre. Par voie de conséquence, certains secteurs de l'économie qui sont en perte de vitesse ont moins de places d'apprentissage à offrir. Dans ce contexte difficile, nous espérons que les discussions sincères et stimulantes qui se sont déroulées dans le cadre de la Conférence internationale du Travail permettront d'encadrer la génération qui s'apprête à entrer sur le marché de l'emploi.

En ces temps de «nouvelle normalité», nous constatons que les tâches peu qualifiées ont de plus en plus souvent tendance à être évincées par des solutions techniques et des technologies de pointe. Il faut prendre les mesures voulues pour pondérer les deux réalités.

Le gouvernement du Bangladesh a bon espoir que le cadre réglementaire pour des apprentissages de qualité, appuyé par la coopération internationale, permettra de surmonter les obstacles actuels et futurs du monde du travail. La réussite d'une telle entreprise passe par la conclusion de partenariats avec des entités commerciales et par l'intensification de la coopération entre les partenaires tripartites.

Avant de conclure, le Bangladesh souhaiterait inviter les États Membres à s'entraider, à se porter davantage assistance et à coopérer plus étroitement en vue de reconstruire en mieux, et ce afin d'orchestrer la transformation chère à tous les mandants, à savoir l'avènement d'un monde garant du travail décent pour tous.

M^{me} Larsen
Employeuse (Danemark)
(original anglais)

Il y a treize jours, nous entamions les travaux de la commission normative. Nous avons consacré notre temps et nos délibérations à réfléchir aux éléments déterminants pour des apprentissages de qualité. En un mot comme en cent, tout est une question de fierté. Fierté de l'apprenti qui apprend son métier. Fierté patente de l'artisan – homme ou femme – avide de vous faire partager ses connaissances et son tour de main. Or, comment faire miroiter l'idée de l'apprentissage à des personnes de tous âges, et comment les motiver pour qu'elles se lancent dans l'aventure?

Si la qualité importe, elle ne suffit pas. Il nous faut aussi rallier davantage de suffrages dans nos communautés afin que l'apprentissage soit perçu comme une filière d'avenir. Je voudrais illustrer mon propos par une initiative concrète qui va précisément dans ce sens. Chaque année, le Danemark organise une manifestation de trois jours sous le label «Skills Denmark». Il s'agit d'un grand championnat national organisé à l'intention des jeunes scolarisés dans des établissements d'enseignement et de formation professionnels. Plus de 300 participants sont en lice dans différents domaines pour tenter d'obtenir la consécration de leur pays. Ce championnat est pour eux l'occasion de montrer qu'ils ont du talent. Il contribue aussi à leur perfectionnement professionnel et permet de faire découvrir au monde extérieur, y compris aux élèves du primaire, le formidable spectre qu'offre la formation professionnelle. Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre d'un vrai partenariat public-privé, est coparrainée par les pouvoirs publics à différents niveaux, les partenaires sociaux, des associations d'apprentis et des entreprises, notamment.

Pour terminer, je voudrais dire un très grand merci à notre président.

M. Opio
Employeur (Ouganda)
(original anglais)

À notre arrivée, il y a environ quinze jours, nous étions des experts à part entière, mais aujourd'hui, après deux semaines de formation rigoureuse, je me réjouis de nous voir embarquer, en qualité d'apprentis, pour un voyage vers un avenir radieux. Le dialogue social est au zénith, reconnaissant la valeur de tous les points de vue. Nous devons aller beaucoup plus loin qu'un simple appel à la responsabilité. Finalement, nous nous sommes accordés sur le fait que la chose à faire était de mettre l'accent sur les apprentissages. Nous avons placé la barre encore plus haut en matière de qualité des apprentissages, en prévoyant que «[l]es Membres devraient prendre des mesures pour promouvoir la reconnaissance à l'échelle nationale, régionale et internationale des certificats obtenus à l'issue d'un apprentissage». Nous repartons avec les conclusions qui formeront la base de la recommandation que nous validerons, je l'espère, l'an prochain.

C'est un immense privilège pour moi d'avoir fait partie de cette commission, qui s'est ralliée sans réserve à l'appel on ne peut plus clair de notre vice-président employeur, lequel nous invitait à être constructifs, pragmatiques et, bien sûr, réalistes. Un grand merci à Scott

Barklamb. En votre qualité de vice-président du groupe des employeurs, vous avez accompli un travail remarquable. Je remercie également la vice-présidente employeuse, ainsi que celles et ceux qui ont participé aux travaux de cette commission – nos collègues, les gouvernements, l'Organisation internationale des employeurs, le secrétariat, les interprètes, les techniciens et toutes les autres personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette session. Comme l'a dit ma consœur de la Barbade, nos travaux viennent juste de commencer.

M^{me} Williams

Travailleuse (Barbade)

(original anglais)

Le Mahatma Gandhi nous a dit un jour: «Vis comme si tu devais mourir demain. Apprends comme si tu devais vivre toujours.» Vu la teneur de nos débats, il est désormais impossible que le terme d'«apprentissage» ne soit pas synonyme pour vous de croissance et de développement. Impossible de ne pas y associer une méthodologie structurée et interactive, et surtout l'avènement d'une société stimulante, apte à remplir son office et parée pour l'avenir.

Au cours de ces 23 séances, il est apparu très clairement aux partenaires sociaux que nous considérons l'apprentissage comme une filière sectorielle d'excellence pour induire la stabilité sociale, économique et humaine. Une filière qui permet aux employeurs de former et de préparer des collaborateurs qualifiés et créatifs. Une filière qui permet en outre aux gouvernements de disposer d'experts compétents dans plusieurs domaines, comblant ainsi la pénurie de main-d'œuvre et contrebalançant les déboires des pays qui connaissent actuellement une fuite des cerveaux généralisée. Une filière qui permet enfin aux apprentis d'acquérir une expérience professionnelle tout en étant rémunérés et en bénéficiant de toutes les indemnités et prestations auxquelles les salariés ont droit.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que nous étions tous animés par la volonté d'élaborer une norme qui ne vise pas uniquement les apprentissages en soi, mais qui insiste sur leur qualité. C'est parce que nous sommes, si j'ose dire, sur la même longueur d'onde que nous comprenons l'impérieuse nécessité de mettre en place des mesures susceptibles de faciliter la transition de l'école à la vie active et, bien sûr, d'inculquer des compétences et de les faire coïncider avec les besoins des employeurs et des travailleurs, dans le but d'accroître la productivité à l'échelle mondiale et de promouvoir des organisations, des entreprises et des communautés durables, tout en érigeant des bases solides pour que nos concitoyens restent maîtres de leurs compétences et de leurs capacités.

Cette approche revêt, je vous l'assure, une importance capitale pour mon pays, la Barbade. Elle est le combustible avec lequel nous souhaitons lancer la fusée qui nous propulsera dans un espace où non seulement le nombre de diplômés accédant chaque année à l'emploi restera élevé, mais où le marché du travail accueillera également de nombreux travailleurs qualifiés et novateurs possédant à la fois les connaissances théoriques et pratiques de leur métier.

Tout cela pour dire que nos travaux viennent juste de commencer. J'espère que nous partirons d'ici avec l'intention de militer pour des apprentissages de qualité, et aussi avec l'intention de damer le pion à certaines idées fausses sur la prétendue teneur d'un programme d'apprentissage, tout en faisant valoir la nécessité de perfectionner, de reconverter et de requalifier nos concitoyens afin que nul ne soit laissé de côté.

C'est sur une nouvelle citation du Mahatma Gandhi que je conclurai mon propos: «On ne peut jamais savoir quel sera le résultat de nos actes, mais qui ne risque rien n'a rien. L'avenir est conditionné par le présent.»

M. Hinriksson
Travailleur (Islande)
(original anglais)

Permettez-moi de commencer par remercier les travailleurs de me donner l'occasion de vous parler des répercussions que nos travaux des deux dernières semaines auront sur les jeunes gens du monde entier. Participant pour la première fois à la Conférence internationale du Travail, c'est avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme que j'ai suivi les travaux et les débats de cette commission.

Ancien apprenti et aujourd'hui électricien travaillant en Islande, je peux dire en toute honnêteté que le choix de l'apprentissage ne s'est pas imposé à moi pour contenter mon gouvernement, ni pour plaire à un futur patron ou préserver le PIB de mon pays. J'ai choisi la voie de l'apprentissage parce que j'aspirais à une vie offrant à la fois des perspectives et la liberté économique. Je voyais dans l'apprentissage et une formation de qualité la clé pour y parvenir. Si cette commission tient à ce que davantage de personnes, en particulier de jeunes du monde entier – qu'ils soient originaires de l'Uruguay ou du Burkina Faso, de la République démocratique populaire lao ou de ma petite Islande –, partagent comme moi cette vision de l'apprentissage, elle devra alors accepter que le nouvel instrument de l'OIT qui devrait, espérons-le, prendre sa forme définitive lors de la prochaine session, soit assorti de devoirs et de droits.

Grâce à l'instrument définitif, les apprentis de l'économie informelle disposeront d'un cadre leur permettant d'accéder à un apprentissage de qualité et de s'y référer pour sortir de l'informalité et rejoindre l'économie formelle. Cet instrument épaulera en outre les pays en développement fortement tributaires de l'économie informelle et qui désirent s'engager sur la voie de l'économie formelle: ils seront ainsi mieux armés pour favoriser la justice sociale, se développer et éradiquer la pauvreté.

M. Mier
Travailleur (Australie)
(original anglais)

Je souhaite remercier le Conseil australien des syndicats de m'avoir donné l'occasion de représenter les travailleurs de mon pays devant cette assemblée. C'était pour moi une première, et la charge de travail à assumer en amont des plénières est impressionnante. Nombreux sont ceux qui apportent avec dévouement leur pierre à l'édifice pour permettre à chacun de participer. Je tiens donc à remercier les gouvernements présents, en particulier le gouvernement de l'Australie, et plus précisément Alistair Sage. Je souhaite également remercier mes camarades syndicalistes qui ont eux aussi pris part aux travaux, car c'est tous ensemble que nous avons cherché comment améliorer le sort des travailleurs.

Les conclusions proposées qui ont été examinées dans le cadre de la discussion normative sur les apprentissages servent de base à l'élaboration d'une recommandation, et j'ai eu le privilège d'apporter moi aussi ma petite contribution. Nous espérons offrir aux apprentis du monde entier de meilleures conditions de vie. Le document engagera expressément les États Membres à garantir aux apprentis une rémunération appropriée ou une autre indemnisation, à veiller à ce qu'il existe un contrat d'apprentissage énonçant clairement le rôle et les droits de

chacune des parties, dont les protections relatives aux jours de congé, à la durée du travail et à la durée du contrat d'apprentissage ainsi qu'à la sécurité et à la santé au travail, et à garantir la qualité et la diversité des offres d'apprentissages sans oublier l'accès à ces apprentissages. Les travailleurs âgés auront ainsi la possibilité de changer d'emploi en sachant qu'ils pourront bénéficier de protections.

Tandis que le groupe des travailleurs préconisait d'élargir la portée de la recommandation aux stagiaires, auxquels il souhaitait faire expressément référence, aucun accord n'a été trouvé sur ce point. Certains gouvernements ont appuyé cette proposition, mais beaucoup ne l'ont pas fait. Si aujourd'hui nous ne pouvons pas protéger les droits des stagiaires – groupe très exposé au risque d'exploitation – alors quand le ferons-nous? Nous avons bel et bien raté le coche, et, pour citer Guy Rider, Secrétaire général de la Conférence, qui s'est exprimé hier à l'occasion du Sommet sur le monde du travail: «Nous ne devons pas perdre de vue l'idée que nous nous faisons d'un meilleur avenir du travail. Nous portons les espoirs et les rêves de millions de personnes. Nous ne pouvons pas leur faire faux bond.»

C'est pourquoi je souhaite mettre en garde contre le risque d'aligner des qualifications qui ne relèvent pas des mêmes critères éducatifs ni des mêmes normes techniques. Une telle démarche pourrait non seulement tirer le niveau vers le bas, mais engendrer aussi des problèmes de sécurité et de santé au travail tant pour le grand public que pour les travailleurs.

Enfin, il est ressorti de nos discussions qu'il fallait faire la promotion des apprentissages car on les perçoit à tort comme des parcours de moindre valeur que les études universitaires. Les parcours d'apprentissage sont stigmatisés et souffrent d'une mauvaise image: ce sont des filières de seconde zone. Pourtant, le groupe des travailleurs comptait quatre électriciens, quatre professionnels qualifiés qui ont tiré parti d'un parcours d'apprentissage et participent aujourd'hui à la Conférence internationale du Travail. Quant à moi, qui ai commencé à travailler à l'âge de 16 ans comme apprenti électricien dans les installations portuaires de Melbourne (Australie) et qui suis l'un des leurs, me voici devant vous pour vous dire que l'apprentissage n'est pas une filière de seconde zone.

Résolution et conclusions

Conclusions proposées: Adoption

Le Président

(original espagnol)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions proposées par la Commission normative sur les apprentissages, publiées dans le *Compte rendu des travaux*, n° 5A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions proposées?

(Les conclusions sont adoptées.)

Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «Apprentissages»: Adoption

Le Président

(original espagnol)

Nous passons maintenant à l'adoption de la résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «Apprentissages».

S'il n'y a pas d'objection, puis-je également considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Je tiens à féliciter les membres de la commission et de son secrétariat pour leur travail inlassable. La première discussion s'est déroulée dans un esprit constructif qui a permis de jeter les bases de la recommandation qui sera examinée l'an prochain. Je crois comprendre en outre que les travaux de la commission ont fait clairement ressortir le rôle essentiel joué par les partenaires sociaux dans le domaine des apprentissages.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)